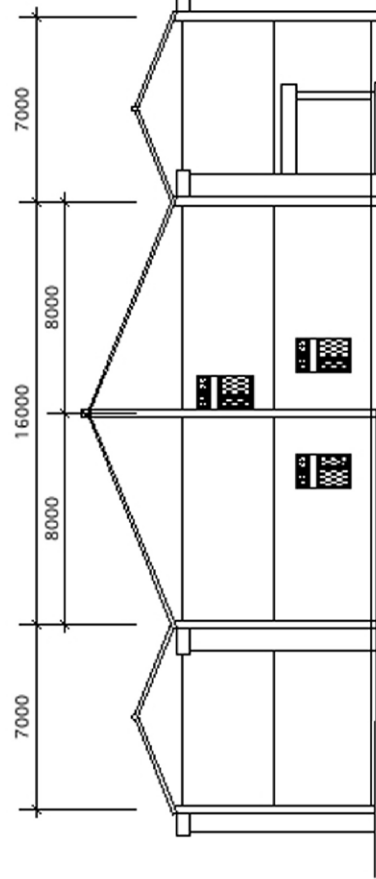
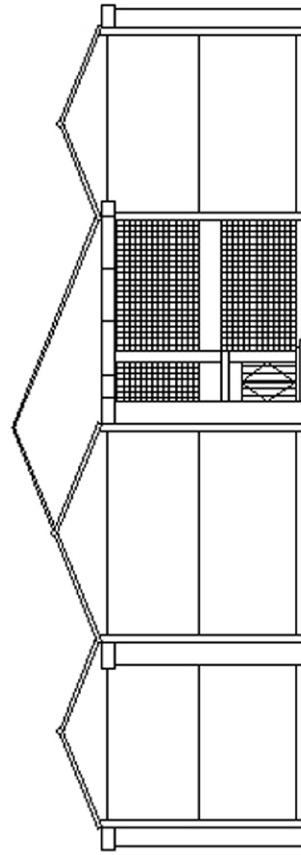


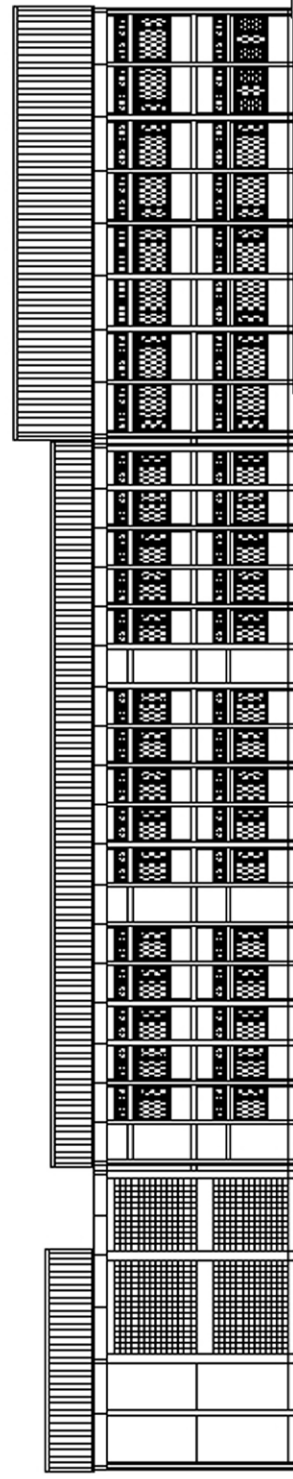
FACADE SUD



FACADE LATÉRALE OUEST



FACADE LATÉRALE EST



FACADE NORD

Figure 2-4

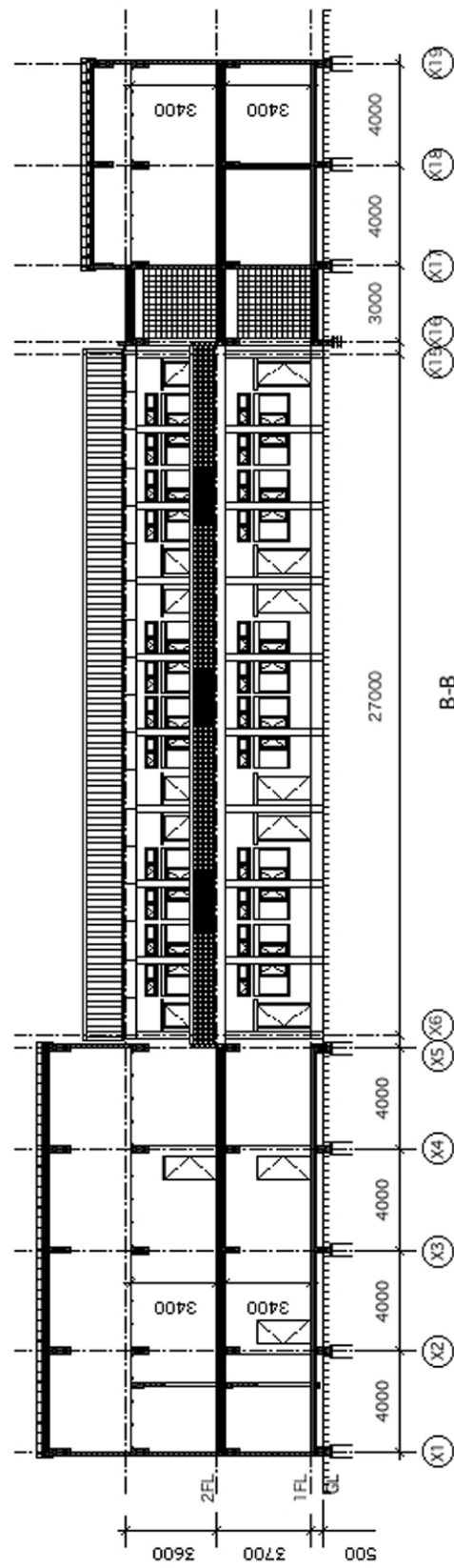
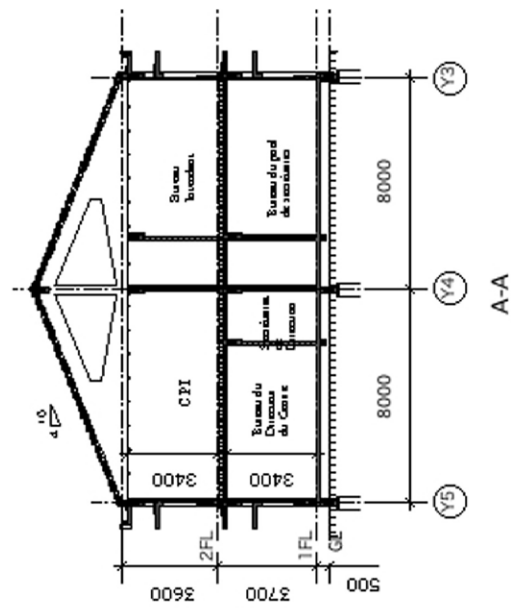
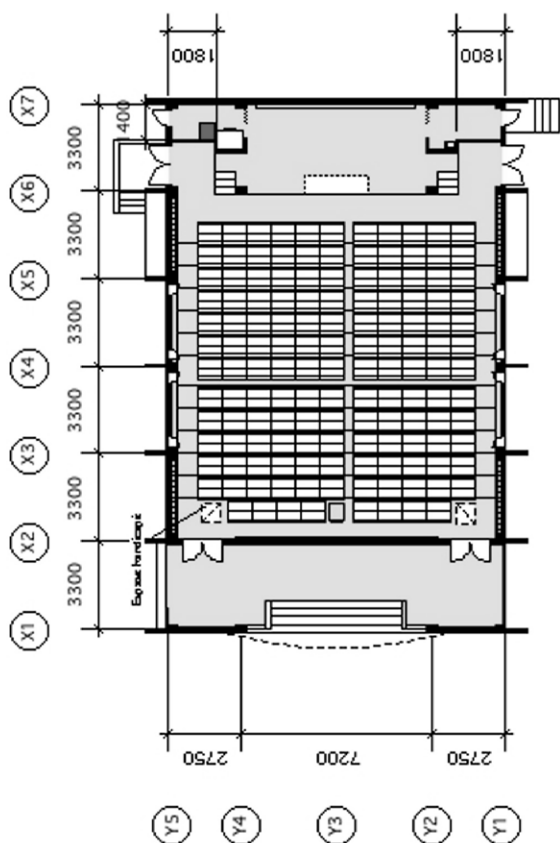
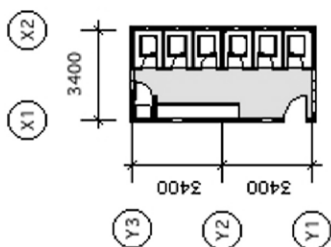


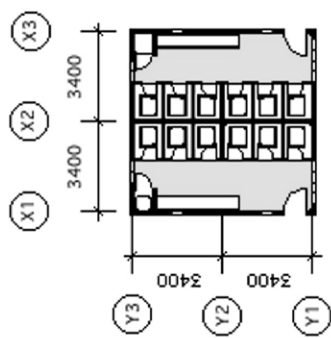
Figure 2-5



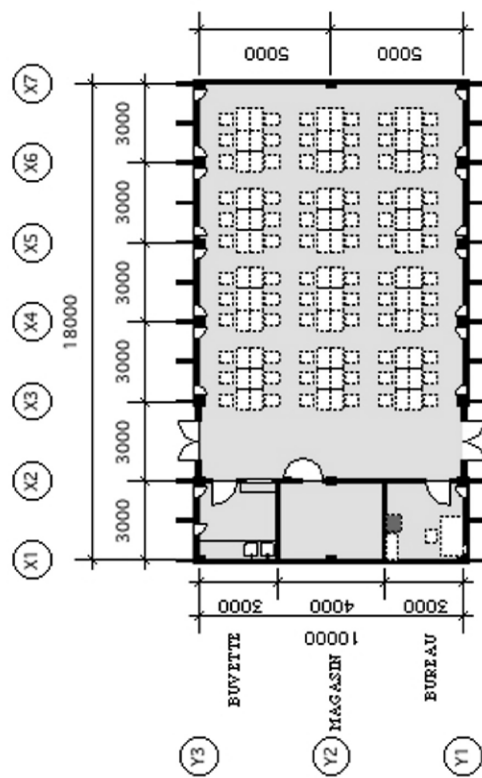
AUDITORIUM



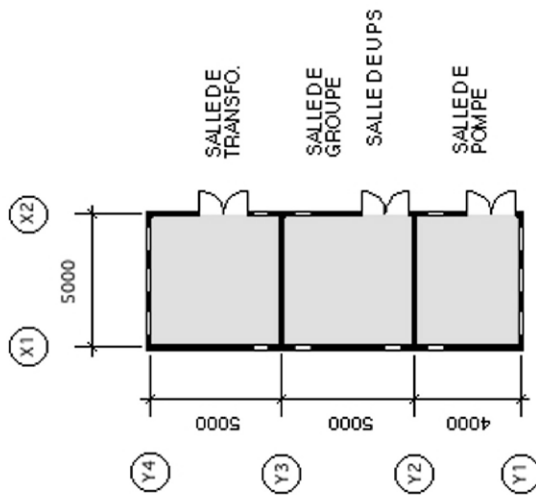
BLOC DE TOILETTES



BLOC DE TOILETTES

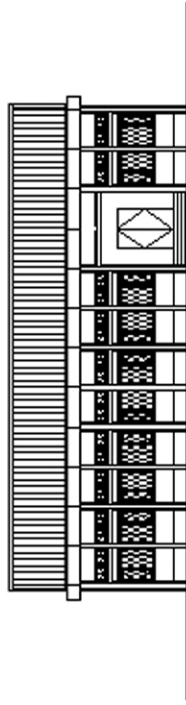


FOYER SOCIO-EDUCATIF

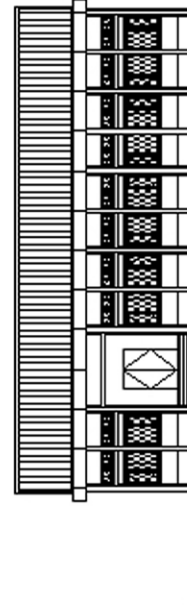


LOCAUX D'EQUIPEMENT

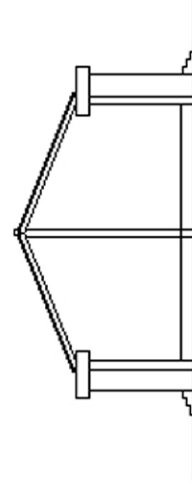
Figure 2-6



FACADE NORD



FACADE SUD



FACADE LATÉRALE OUEST ET EST

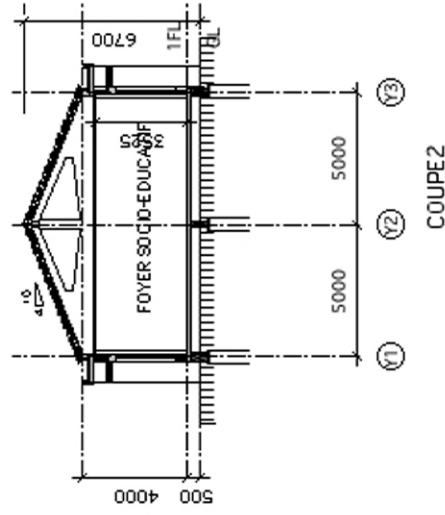
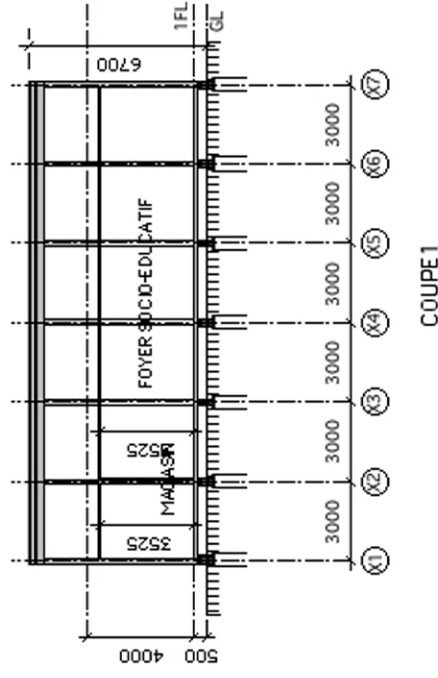


Figure 2-S

Tableau 2-9

FINITIONS EXTERIEURES

Locaux d'administration, locaux de formation ou pédagogiques

Toiture	mortier à la finition avec truelle et en tuile
Mur à l'extérieur	BB +mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
colonne/Poutre	mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
Auvent	mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
Plancher de galeries	mortier à la finition avec truelle
Plancher de entrée	mortier et en carreaux
Fenêtre	treillage en aluminium
Porte	en fer et peinture SOP
Fenêtre à la galerie	en aluminium

Auditorium

Toiture	mortier à la finition avec truelle et en tuile
Mur à l'extérieur	BB +mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
colonne/Poutre	mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
Auvent	mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
Plancher de entrée	mortier et en carreaux
Escalier à l'entrée	mortier et en carreaux
Fenêtre	treillage en aluminium
Porte	en fer et peinture SOP

Foyersocio-éducatif

Toiture	mortier à la finition avec truelle et en tuile
Mur à l'extérieur	BB +mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
colonne/Poutre	mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
Auvent	mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
Fenêtre	treillage en aluminium
Porte	en fer et peinture SOP

Broc de toilettes

Toiture	mortier à la finition avec truelle et en tuile
Mur à l'extérieur	mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
Fenêtre	BB à claustra et en peinture EP
Porte	en fer et peinture SOP

Locaux d'équipement

Toiture	mortier à la finition avec truelle et en tuile
Mur à l'extérieur	BB +mortier à la finition avec truelle et en peinture EP
Fenêtre	treillage en aluminium
Ventilateur	en fer et peinture SOP
Porte	en fer et peinture SOP

Autres

Mât	en inoxydable H=10m 3 mâts
Plaque de locaux	en inoxydable
Rail avec échelle pour la revue	en fer et peinture SOP
Patio et galerie	revêtement
Plaque de la fondation	en aluminium
Plaque de salle	en aluminium : 1 par salle

BB : Bloc de béton

Mur	mortier et en carreaux
Plafond	mortier à la finition avec truelle et EP

FINITIONS INTERIEURES

Salle de classe

Salle de classe	Plancher	mortier à la finition avec truelle	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Tableau noir, magasin de stockage à clé

Autre salle de classe

Atelier	Plancher	mortier à la finition avec truelle	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Evier
micro-enseignement	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	Tableau noir, magasin de stockage à clé
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Tableau noir, magasin de stockage à clé
Magasin	Plancher	mortier à la finition avec truelle	Mur	mortier à la finition avec truelle
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Rayonnage

CDI : Centre de documentation et d'information

Salle d'informatique et de formation multimédia	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Tableau noir
Bibliothèque	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Table à réception, Rayonnage de Magasin

Locaux d'administration

Bureau du Directeur du Centre	Plancher	mortier et en carreaux		ir à la ceinture
Bureau du Directeur des Etudes	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	Plaque ou bois en peinture polyurethane
Bureau surveillant général	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP
Bureau du pool de secrétaires	Plancher	mortier et en carreaux	Remarque	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
Bureau du pool de surveillants	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Mur	Planche à réception
Bureau Intendant	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
Infirmierie	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Planche à réception
	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
CPI	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Rail de rideaux
	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
Bureau comptable matière	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Vestiaire à cle pour l'enseignant
Salle de reprographie	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
Toilettes	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
	Plancher	mortier et en carreaux	Remarque	Rayonnage à clé
Auditorium	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Mur	mortier, en carreaux à la ceinture et EP
	Plancher	mortier et en carreaux	Remarque	Cuvette de toilette local

Auditorium

Auditorium	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	Fibre de verre, en contre-plaqué absorbant sonore et EP
	Plafond	en contre-plaqué absorbant sonore et SOP	Remarque	
Strade	Plancher	en bois	Mur	en contre-plaqué absorbant sonore, plaque basée et SOP
	Plafond	en contre-plaqué absorbant sonore et SOP	Remarque	Escalier du bois

Foyer socio-éducatif

Foyer	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	Fibre de verre, en contre-plaqué absorbant sonore et EP
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	plaque basée en carreaux
Bureau	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée en carreaux
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Planche à réception
Buvette	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	mortier à la finition avec truelle et EP, plaque basée
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Evier, rayonnage table
Magasin	Plancher	mortier à la finition avec truelle	Mur	mortier à la finition avec truelle
	Plafond	en contre-plaqué et en peinture SOP	Remarque	Rayonnage

Toilettes

Toilettes	Plancher	mortier et en carreaux	Mur	mortier, en carreaux à la ceinture et EP
	Plafond	mortier à la finition avec truelle et EP	Remarque	Cuvette de toilette local

Locaux d'équipement

Salle d'équipement	Plancher	mortier à la finition avec truelle	Mur	mortier à la finition avec truelle
	Plafond	Sans plafond	Remarque	

Projet de Construction et d'Equipement d'une Ecole de Formation des Instituteurs en République de Sénégal

FINISTION

47

2-2-4 Plan d'exécution/approvisionnement du Projet

2-2-4-1 Principes d'exécution/approvisionnement du Projet

(1) Principes de base relatifs à la mise en oeuvre du Projet

Le présent Projet sera soumis à l'approbation du conseil des Ministres du Gouvernement du Japon, fera l'objet de l'Echange de Notes relatives à la mise en oeuvre du Projet entre les deux Gouvernements et mis en oeuvre sur les principes ci-dessous indiqués :

- ① Le Projet sera mis en oeuvre moyennant les fonds qui proviennent des contribuables du peuple japonais dans le cadre du système fiscal du Japon.
- ② Le Gouvernement sénégalais conclura un accord des services de consultation avec une société japonaise de consultant à laquelle il confiera la conception détaillée du Projet à réaliser sur la base du résultat de l'étude du concept de base, l'assistance aux activités de sélection de la société de construction et la supervision des travaux de construction.
- ③ Le Gouvernement sénégalais sélectionnera une société de construction ayant la personnalité juridique japonaise par voie d'un appel d'offres à concurrence ouvert lancé auprès des entreprises préqualifiées avec les appuis dudit consultant et conclura un contrat des travaux forfaitaire avec celle-ci à laquelle il confiera les composantes de la construction des infrastructures et de la fourniture des équipements du Projet.

(2) Organisme d'exécution du Projet

L'organisme responsable du présent Projet est le Ministère de l'Éducation de la République du Sénégal et la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE) dudit Ministère sera chargé de l'exécution effective du Projet. La Direction des constructions et de l'équipement scolaires et sanitaires du Ministère du Patrimoine Bâti, de l'habitat et de la construction assurera les services en matière de technologie et la surveillance des travaux.

(3) Principes de base de l'élaboration du plan d'exécution du Projet

- 1) Les consultants locaux et les sociétés de construction locales qui sont au courant de la situation du secteur de construction et celle d'approvisionnement en matériaux seront utilisés dans la mesure du possible afin de pouvoir exécuter les travaux de construction de la manière efficace dans les délais d'exécution limités.
- 2) Sur les chantiers des travaux la maîtrise de sécurité, le contrôle de qualité et la

maîtrise des délais d'exécution seront assurés de la manière rigoureuse d'une part, et les techniques relatives à ces activités dont l'entrepreneur de construction japonais possède seront transférées au maximum aux sociétés locales d'autre part.

- 3) Afin de faciliter les travaux de maintenance et d'entretien après l'achèvement des travaux de construction, les matériaux et matériel nécessaires aux travaux de construction ainsi que les équipements à fournir dans le cadre du Projet seront sélectionnés dans la mesure du possible parmi les produits sénégalais ou les produits importés mais pouvant être approvisionnés facilement au Sénégal.

2-2-4-2 Conditions d'exécution des travaux et d'approvisionnement en matériaux et matériel

Dans les pages qui suivent sont décrites les conditions d'exécution du Projet ainsi que celles d'approvisionnement en matériaux et matériel.

- (1) Sur les sites d'écoles où les obstacles devront être démolies par la partie sénégalaise avant le début des travaux de construction des infrastructures scolaires à construire par le Projet, ces travaux de démolition devront être achevés conformément au planning pour que les travaux de construction du Projet ne soient pas entravés
- (2) Le présent Projet consiste à construire une nouvelle école de formation d'enseignants sur les sites se trouvant entre deux écoles existantes placées l'une à côté de l'autre. Il est nécessaire d'élaborer le plan d'exécution en tenant compte des effets que pourront susciter les présents travaux sur les activités d'enseignement quotidiennes de ces écoles. Les travaux devront être exécutés avec le minimum de nuisance pour elles.
- (3) Le bon fonctionnement des gros œuvres doit être garanti pendant 10 ans pour les bâtiments détenus par le Gouvernement. Pour cette raison, il est nécessaire que les infrastructures scolaires à construire par le présent Projet fassent l'objet de l'examen d'une société d'inspection pendant la période d'exécution des travaux. C'est le Gouvernement sénégalais qui entreprendra les démarches nécessaires et fera les frais de cette inspection.

2-2-4-3 Etendues des travaux/étendues de l'approvisionnement et de l'installation

Le présent Projet est mis en œuvre en collaboration entre la partie japonaise et la partie

sénégalaise. L'étendue des travaux de chacune de ces deux parties est telle qu'elle est présentée au Procès-Verbal des Discussions ci-joint conformément aux principes de la coopération financière non remboursable du Japon. La répartition des travaux est indiquée sur le plan de l'Étude du Concept de Base 2-2-3.

2-2-4-4 Plan d'exécution des travaux et d'approvisionnement en matériaux et matériel

Lors de la mise en œuvre du présent Projet qui consiste à construire les infrastructures et fournir les équipements dans le cadre du système fiscal du Japon, il est indispensable de mener de façon appropriée les activités de supervision des travaux notamment le compte-rendu régulier, la concertation en relation étroite avec l'organisme d'exécution et l'encadrement et les instructions à l'entrepreneur afin de pouvoir achever les travaux dans les délais impartis. En effet, dans le cadre du présent Projet, deux sortes de supervisions ci-dessous décrites seront assurées en parallèle

(1) Supervision générale

Il s'agit de la maîtrise des délais d'exécution de l'ensemble du Projet, de la prise de décision en matières techniques qui n'entrent pas dans la spécialité du superviseur résident, de l'encadrement et de l'appui à ce dernier ainsi que du compte-rendu périodique auprès du siège de la JICA. La supervision générale sera assurée par les architectes-ingénieurs qui seront chargés de la conception détaillée sous la direction du chef de projet qui s'occupe du présent Projet depuis l'étape de l'étude du concept de base.

(2) Superviseur résident

Le consultant affectera un superviseur résident au Sénégal afin de pouvoir assurer en permanence une communication étroite entre les différents organismes concernés de la partie japonaise et de la partie sénégalaise d'une part et d'effectuer l'encadrement technique auprès de l'entrepreneur des travaux pour que ce dernier assure convenablement la maîtrise des délais d'exécution et le contrôle de qualité d'autre part.

2-2-4-5 Plan du contrôle de la qualité

En ce qui concerne les matériaux qui seront utilisés pour la construction des infrastructures faisant l'objet de ce Projet, des normes détaillées par matériau seront imposées par les spécifications techniques qui seront élaborées dans le cadre de l'étude de l'avant-projet, mais le contrôle de qualité énoncé ci-après sera notamment mis en oeuvre au stade de la construction.

(1) Travaux de bétonnage

1) Matériaux

- ① Béton : Vérification du caractère adéquat de la méthode de stockage, du taux de détérioration, et de la conformité des spécifications avec l'avant-projet.
- ② Granulat : Elimination des impuretés par lavage à l'eau et contrôle de la taille des granulats par rejet.
- ③ Armatures du béton armé : Utilisation de tôle brute ou essai de résistance de tension par un organisme public d'essai et d'inspection. Vérification de la méthode de stockage.

2) Travaux de coffrage

- ① Elaboration du plan d'exécution : Demande d'élaboration et vérification du plan d'exécution pour examiner préalablement que la coupe des structures est bien assurée et tient dans le plan du bâti de construction.
- ② Travaux de coffrage : Vérification visuelle de l'absence de déformations, pliures, distorsions et fissures.

3) Préparation du béton

- ① Mélange d'essai : Mise en place d'une préparation du béton devant satisfaire la résistance de béton prescrite dans les critères de conception et vérification que le mélange d'essai est réalisé :
- ② Essai d'affaissement : Mise en oeuvre du test d'affaissement pour chaque mise en place de béton et vérification de la maniabilité du béton frais.
- ③ Examen du chlore : Mise en oeuvre d'une inspection de la teneur en chlore dans le béton pour vérifier qu'il n'y a pas de problème de dosage.
- ④ Essai de résistance générale : Celui-ci sera effectué au niveau des fondations,

des piliers et des poutres. Production d'un total de 6 pièces d'essai pour une inspection les 7e et 28e jours et mise en oeuvre d'une inspection de résistance par un organisme public d'essai d'inspection pour vérifier que la résistance recommandée dans l'avant-projet est bien assurée.

- ⑤ Cure du béton des pièces d'essai : Cure du béton des pièces d'essai dans de l'eau en utilisant l'aquarium installé sur le chantier

(2) Maçonnerie des blocs de béton

Il sera vérifié que les procédures décrites ci-dessous sont bien mises en oeuvre.

1) Matériaux

- ① Mise en oeuvre d'un essai de résistance, après production d'un mélange de ciment, de sable et de granulats dans les proportions définies dans l'avant-projet et cure du béton par atomisation pendant 14 jours à l'abri de l'ensoleillement direct.
- ② Rejet des blocs ayant des distorsions, des défauts nuisibles et des fissures.

2) Construction en béton

- ① Normalisation de la hauteur maximum de construction par jour à 1,6 m.
- ② Réalisation de la construction tout en vérifiant le niveau et le glissement à l'aide d'un fil à plomb, d'un niveau, d'un fil, etc.
- ③ Après la construction, le mortier des joints et le mortier de remplissage ne doivent pas subir de chocs ou de vibrations jusqu'à leur solidification.

(3) Travaux de toiture

1) Toiture

Vérification de la réception des échantillons des matériaux. Vérification que les méthodes de constructions, notamment la méthode de superposition et de fixation des tuiles de couverture, sont en conformité avec les spécifications du fabricant.

2-2-4-6 Plan d'approvisionnement en matériaux et matériel.

Les matériaux et matériel à utiliser dans le cadre du Projet seront approvisionnés dans la mesure du possible à Dakar. Pour ceux qui ne sont pas produits au Sénégal tels que fers à béton, charpentes métalliques, ferrailage et contre-plaqué, ceux importés et commercialisés par les fournisseurs locaux sont disponibles à Dakar. Pourtant certains matériaux et matériel, notamment ceux nécessaires pour les mises en place des équipements et de l'électricité, seront fournis par le Japon ou des pays tiers, vu l'insuffisance de la qualité et la quantité de ces matériaux et matériel disponibles sur le terrain.

Tableau 2-10 Plan d'approvisionnement des matériaux et matériels

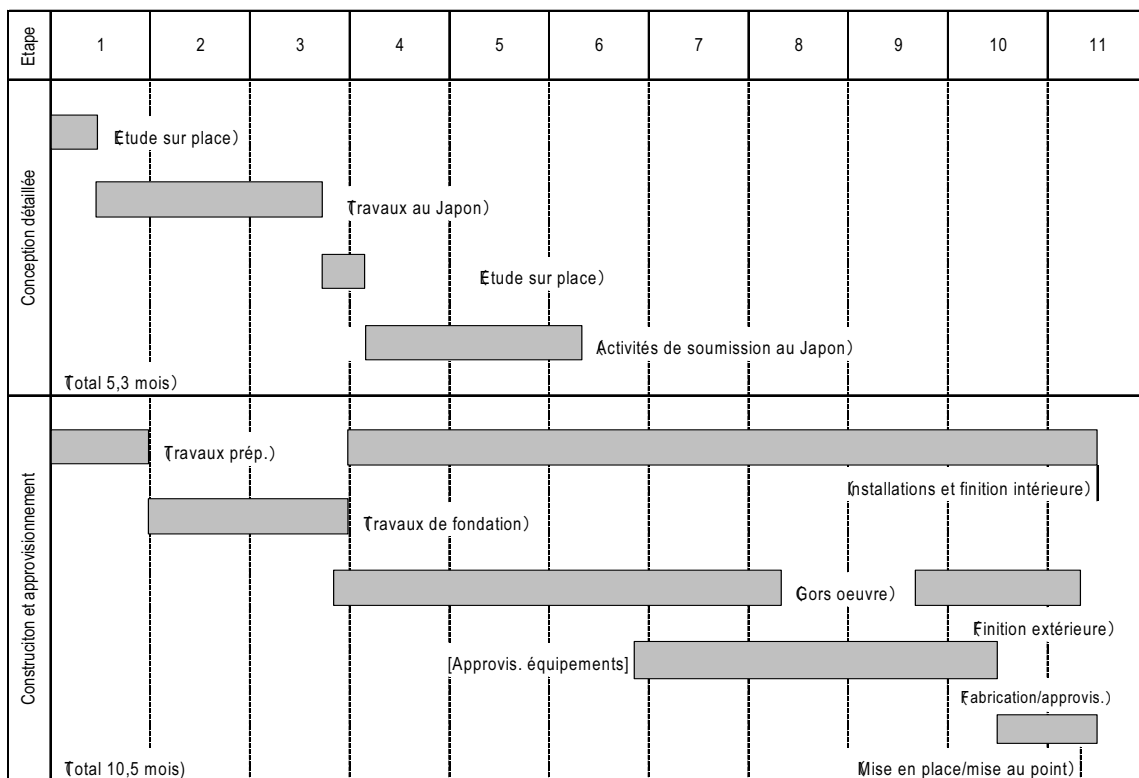
Matériau	Pays d'approvisionnement			Remarques
	Sénégal	Japon	Pays tiers	
Travaux de construction				
Sable	<input type="radio"/>			Au Sénégal, à Dakar et à Rufisque, le sable extrait sur les côtes est utilisé pour les travaux. Le dessalement et l'assainissement du sable sont nécessaires.
Gravier	<input type="radio"/>			Les produits sont disponibles sur place.
Ciment	<input type="radio"/>			Le ciment fabriqué au Sénégal d'une qualité satisfaisante est disponible en quantité suffisante.
Fers à béton	<input type="radio"/>			Les produits ne sont pas fabriqués au Sénégal. Mais approvisionnés par l'importation, ils sont suffisamment fournis sur place et constamment présents sur le marché.
Bois de construction	<input type="radio"/>			Les produits locaux sont disponibles. Mais il reste à examiner leur qualité et leur quantité de fourniture.
Matériau de coffrage			<input type="radio"/>	Les produits ne sont pas fabriqués au Sénégal.
Blocs de béton	<input type="radio"/>			Les produits fabriqués au Sénégal sont disponibles. Aucun problème ne se pose quant à leur qualité et leur quantité de fourniture.
Charpentes métalliques			<input type="radio"/>	Les produits ne sont pas fabriqués au Sénégal.
Menuiserie métallique	<input type="radio"/>			Les produits ne sont pas fabriqués au Sénégal.
Peinture	<input type="radio"/>			En raison de maintenance et d'entretien, les produits disponibles sur place seront utilisés.
Couverture	<input type="radio"/>			Les produits sont fabriqués au Sénégal. Ils sont suffisamment fournis sur le marché.
Matériau de plafond (y inclue plaque d'assise)	<input type="radio"/>			Les produits sont importés de France.
Travaux équipements				
Pompe, ventilateur, etc.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Équipement hygiénique, tuyau PVC, tuyau galvanisé, extincteur, etc ne sont pas fabriqués sur place.
Travaux électricité				
Panneau d'arrivée, panneau de distribution			<input type="radio"/>	Les produits locaux ne sont pas disponibles.
Éclairage, conduit électrique			<input type="radio"/>	Les produits locaux ne sont pas disponibles.
Équipement téléphonique			<input type="radio"/>	Les produits locaux ne sont pas disponibles.
Générateur		<input type="radio"/>		Les produits locaux ne sont pas disponibles.

En ce qui concerne le mobilier scolaire tel que tables-bancs pour élèves, celui produit au Sénégal sera approvisionné. Quant aux matériels didactiques, du fait qu'ils ne sont pas fabriqués au Sénégal, les produits provenant d'un des pays européens seraient approvisionnés sur place. Les matériels didactiques, bien qu'ils soient importés, sont disponibles sur le marché en quantité plus ou moins abondante, et donc peuvent être acquis facilement.

2-2-4-7 Planning d'exécution du Projet

Le présent Projet sera mis en œuvre après la conclusion de l'Echange de Notes (E/N) entre les deux gouvernants. Les travaux à la charge de la partie japonaise du présent Projet peuvent être divisés en trois étapes, à savoir, celle de la conception détaillée, celle de la soumission et celle des travaux de construction. Dans le cadre du présent Projet, l'ensemble de ces étapes sera exécuté en 1 phase dont le planning est présenté au Schéma 2-1 ci-après. La durée d'exécution de l'ensemble du Projet y compris la durée de la conception détaillée est de l'ordre de 15,8 mois.

Figure 2-9 Planning d'exécution du Projet



2-3 Aperçu des travaux de la partie sénégalaise

Le système de la coopération financière non-remboursable du Japon a pour principe d'aider les pays bénéficiaires à se développer sur la base de leurs efforts. S'appuyant sur ce principe le Gouvernement japonais leur demande d'exécuter certains travaux dans la mesure de leurs moyens. Et ce principe est appliqué impartialement à tous les pays bénéficiaires. Par conséquent et en cas de mise en place, suite à la décision du gouvernement japonais, du présent projet, le Gouvernement sénégalais doit prendre des mesures suivantes

- (1) Fournir des informations et documents nécessaires à l'exécution du projet à la partie japonaise.

La partie sénégalaise doit fournir aux personnes intéressées de la partie japonaise tous les documents et informations nécessaires à exécuter régulièrement le projet.

- (2) Demande et obtention des autorisations nécessaires à l'exécution du projet

La partie sénégalaise doit faire les démarches pour demander et obtenir les autorisations nécessaires à l'exécution du projet qui sont imposées selon la législation du pays, tels que l'autorisation de construction.

- (3) Exonération des droits de douane, impôts et taxes intérieures ou autres levées fiscales eu égard à la fourniture des matériels et équipements du projet

Les services et produits achetés font l'objet de l'imposition de TVA (18%) au Sénégal. Le Gouvernement sénégalais doit accorder l'exonération de tous les impôts et taxes conformément aux prescriptions de l'Echange de Notes.

- (4) Exonération des droits de douane, impôts et taxes intérieures ou autres levées fiscales aux ressortissants japonais et/ou aux personnes morales japonaises

Le Gouvernement sénégalais doit accorder l'exonération de tous les impôts et taxes conformément aux prescriptions de l'Echange de Notes aux ressortissants japonais qui entrent, sortent ou séjournent dans le pays dans le cadre de l'exécution du projet.

- (5) Facilités pour les démarches d'entrée et de sortie des ressortissants japonais participant au projet

Fournir promptement les facilités pour l'obtention du visa, permis et autorisations juridiques aux ressortissants japonais qui entrent, sortent et séjournent dans le pays pour exécuter le projet.

- (6) Formalités de l'arrangement bancaire (B/A) et prise en charge des commissions de la banque

Le Gouvernement sénégalais doit ouvrir un compte auprès d'une banque au Japon

(l'arrangement bancaire) immédiatement après la passation de l'Echange de Notes. Il doit prendre en charge les commissions de notification de l'autorisation de paiement et celles de paiement du prix des travaux etc.

- (7) Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles de la construction des installations, du transport des équipements et matériaux et de l'installation des équipements

Le gouvernement sénégalais prendra en charge toutes les dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non remboursable dans le cadre du présent projet.

- (8) Mise à disposition du budget et du personnel nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements du projet

Il est nécessaire de s'assurer du budget, des enseignants et d'autre personnel concerné par l'administration, nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des installations de l'école après l'achèvement des travaux de construction.

- (9) Utilisation correcte et effective des installations et équipements, et compte rendu au Gouvernement du Japon

Les installations et équipements une fois réceptionnés après l'achèvement des travaux doivent être exploités et gérés par la partie sénégalaise sous sa responsabilité. Elle doit rendre compte à la partie japonaise de l'état d'utilisation en cas de la demande de la partie japonaise.

En outre, le Gouvernement sénégalais doit exécuter les travaux suivants.

- (10) Enlèvement des obstacles

Les travaux de nivellement du terrain doivent être faits à la charge du pays bénéficiaire. Pour entamer les travaux de construction du projet comme prévu, il est nécessaire que les obstacles tels que des arbres soient enlevés et que le terrain soit nivelé sans retard.

- (11) Frais des installations d'amenée d'électricité, d'alimentation en eau, de téléphone etc.

L'amenée du câble d'électricité à haute tension de 30 KVA à la limite du site, la pose de la conduite d'eau jusqu'au site avec un compteur et la pose du câble téléphonique jusqu'au poteau d'amenée situé dans le site sont faits par la partie sénégalaise.

- (12) Travaux de V.R.D

La clôture existante qui entoure le site est vétuste avec trous par endroits. La partie

sénégalaise doit réparer cette clôture. D'autre part, elle doit construire la porte et le poste de gardien de l'école EFI/Dakar, le revêtement du parking et de la voirie intérieure, l'aménagement du trottoir et de la verdure dans le site ainsi que le mur séparant le terrain de l'école objet de celui de l'école EFI/Dakar, les portes et toilettes de deux écoles existantes.

(13) Appui à la composante-soft

La partie sénégalaise doit se charger des frais de déplacement et journées des personnes d'organismes concernés du Sénégal lorsqu'elles participent aux réunions, séminaires etc. tenus à l'école EFI/Dakar ainsi que des frais de communication nécessaires.

2-4 Plan d'entretien et de maintenance du projet

(1) Système d'entretien et de maintenance

L'EFI est sous l'autorité des IA qui sont des bureaux régionaux du ministère de L'Education. Cependant, dans la province de Dakar, étant donné que, outre l'EFI, les IA ont sous leur juridiction 10 IDEN, le nombre le plus élevé dans le pays, la juridiction de l'EFI de Dakar est dans la pratique sous la responsabilité de l'IDEN de Rufisque I. Dans ces circonstances, l'EFI de Dakar sera sous le contrôle de l'IDEN de Rufisque I même après l'achèvement de la construction des infrastructures prévues dans le cadre de ce Projet.

(2) Personnel d'administration

L'administration de l'école EFI/Dakar est actuellement assurée par 17 enseignants permanents et non permanents tous confondus à l'égard de 282 élèves. Le Ministère de l'Education envisage de renforcer l'organisation en tenant compte de la suite de l'extension des locaux et de l'aménagement des équipements. Et le Directeur d'école EFI/Dakar explique qu'il manque d'inspecteurs des écoliers, en disant qu'il est souhaitable de placer un inspecteur pour chaque classe et qu'il est prévu que les enseignants non permanents détachés par IDEN etc. seront placés et chargés de la classe pour l'instant. Par ailleurs, dans cette école l'affectation d'une/un bibliothécaire est fortement souhaitée vis-à-vis du ministère de l'Education, et il est prévu que ce poste sera pourvu par le personnel administratif.

(3) Budget

A l'exception des paiements versés directement à des individuels par le ministère de l'Education, tels que les salaires des enseignants et les bourses des étudiants, en ce qui concerne les coûts d'exploitation nécessaires à l'EFI de Dakar, les factures des fournisseurs seront envoyées par l'EFI de Dakar à la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (DAGE), et après estimation de celles-ci, les sommes dues seront versées directement aux fournisseurs à partir du budget supplémentaire du ministère de l'Education. Etant donné que l'EFI de Dakar vient juste d'être ouverte en 2004, l'exploitation se faisait par des versements provenant des fonds de réserve du ministère de l'éducation, mais à partir de 2006 elle figurera au plan budgétaire du ministère de l'Education élaboré par la DAGE.

Le budget pour l'exploitation et la maintenance de l'école de Kaolack, pour l'année 2005, dont l'étendue des infrastructures et des équipements est équivalente aux infrastructures prévues dans le cadre de ce Projet, s'élève à 2.775.000 CFA (environ 580.000 yens). Etant estimé que les dépenses pour l'EFI de Dakar seront équivalentes à celles de l'EFI de Kaolack, la charge récurrente minimum est garantie par le gouvernement. En ce qui concerne les consommables (papier pour photocopies, etc...) se rapportant au matériel et équipements utilisés par les élèves à l'EFI de Dakar à des fins éducatives, un mécanisme de recouvrement par les bénéficiaires sera créé. Après l'achèvement de la construction des infrastructures, il est prévu que l'aide de la composante soft financera une partie des coûts liés à la maintenance et à l'exploitation des équipements liés aux technologies de l'information, alors que les frais occasionnés par l'utilisation à des fins éducatives d'ordinateurs et autres équipements seront considérés de la même manière que les consommables et recouverts.

2-5 Coût approximatif du projet

2-5-1 Coût approximatif du projet faisant l'objet de la coopération financière

Le coût total du projet est estimé à environ 651 millions de yens en cas de l'exécution du projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon. Suivant la répartition des travaux pour les deux parties, le coût approximatif des travaux de chaque

partie est estimé selon les conditions d'estimation présentées au tableau (3) ci-après. Ce coût approximatif n'indique pas le plafond de l'aide financière tel qu'il est mentionné dans l'Echange de Notes.

(1) Coût des travaux de la partie japonaise

Coût total approximatif : 642 millions de yens

Ecole de Formation des Instituteurs de Dakar, Sénégal (surface totale des aires de construction)

Poste		Coût approximatif (million de yens)		
Installation	Locaux d'administration et de formation	373	518	544
	Auditorium	62		
	Foyer socio-éducatif	47		
	Bloc des toilettes, bâtiments des équipements	36		
Equipements			26	
Conception, supervision, encadrement technique				98

(2) Coût des travaux de la partie sénégalaise : 43.940.000 FCFA (environ 9.2M de yens japonais)

- | | | |
|---|---|-----------------|
| 1 | Enlèvement des bâtiments existants et obstacles | 1.100.000 FCFA |
| 2 | Frais des travaux d'amenée d'électricité, d'eau et du circuit téléphonique | 6.750.000 FCFA |
| 3 | Frais des travaux de V.R.D | 28.750.000 FCFA |
| 4 | Frais d'appui à la composante-soft | 4.160.000 FCFA |
| 5 | Autres (Frais du contrôle pour la garantie des bâtiments, prime d'assurance etc.) | 3.180.000 FCFA |

(3) Conditions d'estimation

- 1) Date d'estimation : Avril 2005
- 2) Taux de change : 1US\$ = 107,0 yens japonais
1FCFA = 0,210 yens japonais
- 3) Période d'exécution des travaux

Les périodes de la conception et de l'exécution des travaux sont indiquées dans le tableau du calendrier d'exécution.

4) Autre

Le présent projet doit être exécuté conformément au système de la coopération financière non-remboursable du Japon.

2-5-2 Coût de l'entretien et de la maintenance

(1) Coût de l'entretien et de la maintenance des installations et équipements du projet

Le coût annuel de l'entretien et de la maintenance des installations et équipements faisant l'objet du présent projet est approximativement estimé et indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 2-11. Coût de l'entretien et de la maintenance des installations et équipements

Poste	Contenu	Montant (FCFA)	Fondement/conditions présumées pour l'estimation
Dépenses du personnel des enseignants	Salaires des enseignants	81.600.000	34 personnes × 2.400.000FCFA (Salaire moyen) /an
Bourses des écoliers	Prime d'étude allouée aux élèves	38.880.000	324 × 20.000FCFA/mois × 6 mois
Frais d'entretien et de maintenance	Tarifs d'eau, d'électricité, de téléphone etc.	9.975.000	En cas de même montant que 2005
Total		130.455.000	

Note : Vu que les installations sont nouvellement construites, il est possible qu'une augmentation des frais d'exploitation et de maintenance soit admise.

(1) Charge additionnelle du Ministère de l'Education

Le Ministère de l'Education doit s'assurer d'un budget additionnel pour les dépenses du personnel des enseignants de l'école EFI/Dakar faisant l'objet du projet, soit 130.455.000FCFA par an. Etant donnée que ce montant ne représente que 0,08% du budget de l'éducation accordé pour l'année 2004 (174.960.000.000FCFA), il est bien possible d'inscrire ce montant comme charge additionnelle.

2-6 Autres points

2-6-1 Points à noter lors de la mise en oeuvre des activités faisant l'objet de la coopération

Les points qu'il est considéré important de noter lors de la mise en oeuvre des activités dans le cadre de ce Projet sont au nombre de trois, et se détaillent comme suit :

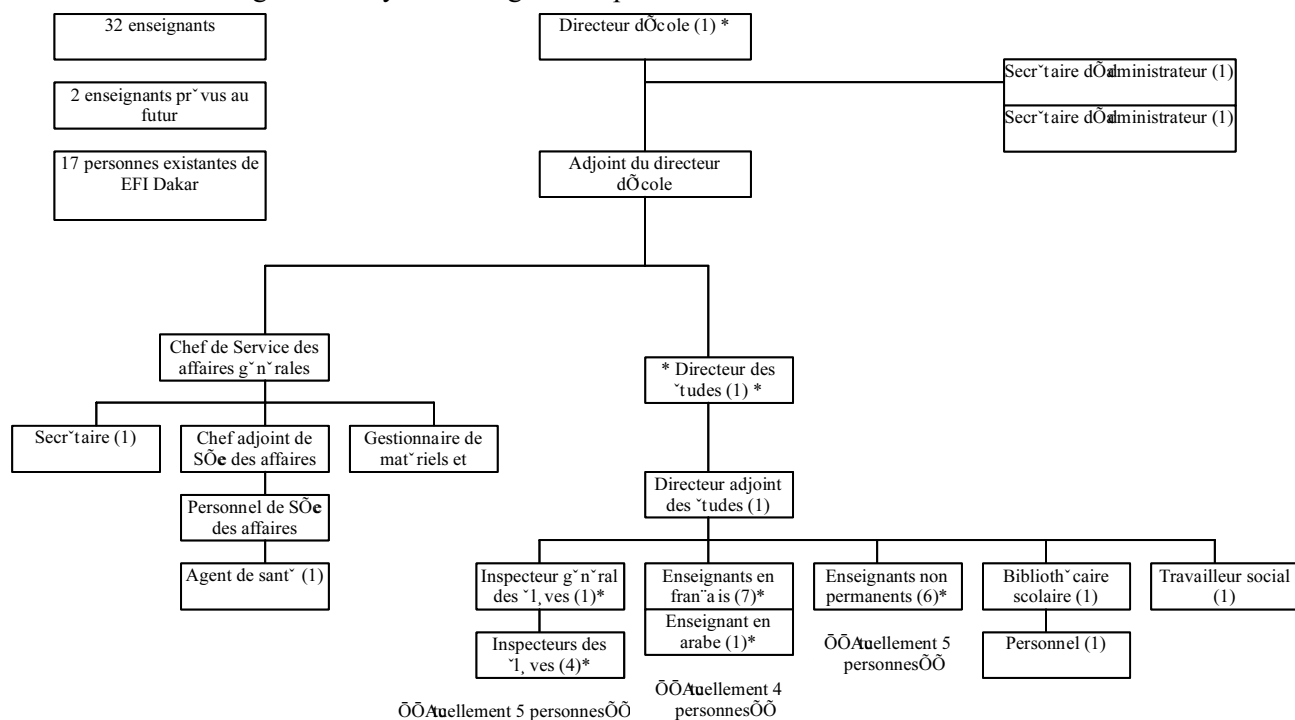
(1) Mise en oeuvre de dispositions budgétaires par le ministère de l'Education

L'année fiscale du gouvernement sénégalais étant du mois de janvier au mois de décembre, le budget prévisionnel pour l'année suivante est soumis par chacun des ministères au ministère des Finances au mois de septembre. Compte tenu du fait que l'élaboration du budget au sein du gouvernement a commencé aux alentours du mois de juillet, il est nécessaire d'introduire sans retard dans le programme les frais de démolition qui seront à la charge de la partie sénégalaise, ainsi que le budget de l'aide de la composante soft. En ce qui concerne le budget de l'aide de la composante soft qui sera nécessaire au cours de cette année, étant donné que celui-ci est d'un montant peu élevé, le déboursement peut se faire à partir des fonds de réserve du ministère de l'Education. En outre, il semble qu'il soit possible de régler de façon stable à partir du budget général et non pas à partir du budget rectificatif les coûts pour l'exploitation de l'EFI de Dakar, et il est nécessaire que le ministère de l'Education aménage son plan budgétaire.

(2) Effectifs de l'EFI de Dakar et contenu du système d'exploitation

Après l'achèvement des infrastructures prévues dans le cadre de ce Projet, il est prévu, en augmentant le nombre d'enseignants, que l'EFI de Dakar sera gérée avec la nouvelle structure suivante pour permettre de former 324 élèves. Après l'achèvement de la construction des infrastructures faisant l'objet de ce Projet, le ministère de l'Education aura le devoir de créer d'urgence une structure administrative composée de 34 enseignants nécessaires (nécessité d'affecter 17 personnes supplémentaires).

Figure2-10 Système de gestion après achèvement des travaux



(3) Participation à la composante soft

Lors de la mise en oeuvre des activités de la composante soft, la participation proactive du ministère de l'Education sénégalais et des organismes concernés est indispensable. Il est particulièrement souhaitable que ceux-ci examinent, de concert avec les personnes responsables, le contenu se rapportant à l'élaboration du manuel de maintenance et d'exploitation ainsi qu'à la gestion de l'établissement.

2-6-2 Plan de la composante soft

(1) Analyse des problèmes et des solutions

L'EFI de Dakar à Rufisque, à peine en fonctionnement depuis 2004 à des locaux empruntés, a des problèmes pour ce qui concerne sa gestion, l'entretien et la maintenance de ses infrastructures et équipements (ci-après nommée « la gestion et l'entretien des patrimoines scolaires »). Surtout la manque des patrimoines nécessaires et la manque de formation du personnel persistent : des infrastructures spécialisées comme une bibliothèque et une salle d'information ou des équipements pédagogiques comme les ordinateurs et retro-projecteurs qui manquent dans les locaux actuellement empruntés. De

plus, le manque de formation et de ressources financières empêchent pour que les patrimoines scolaires soient proprement entretenus ou utilisés au maximum de leur possibilité au point de vue pédagogique ou gestion.

Pour apporter des solutions à ces problèmes, il serait utile d'équiper l'EFI de Dakar d'un manuel de formation concernant la bonne gestion et l'entretien et la maintenance efficace et durable des infrastructures et des équipements (y inclus ceux d'informatique) ainsi que les éducations hygiénique et informatique (dénommé ci-dessous « le manuel »). Ce manuel aidera les formateurs de l'EFI de Dakar de former les stagiaires et permettra ses sortants (des futurs volontaires d'éducation) de pouvoir mieux s'engager dans les activités pédagogiques en participant à la gestion scolaire. Ainsi, vue le fonctionnement pédagogique de l'EFI de Dakar, non seulement ses patrimoines mais aussi ceux des écoles primaires au Sénégal seront utilisés efficacement pendant une longue période pour l'objectif pédagogique.

Pendant sa période d'activités, la composante soft cible l'EFI de Dakar et ses écoles d'application pour les appuyer techniquement afin de réaliser ces objectives. Sa principale activité vise à former les personnes concernées de l'EFI de Dakar et ses écoles d'application en utilisant le manuel. Ainsi, cette composante pourrait être ajoutée en tant qu'une activité supplémentaire à la construction et la fourniture des équipements dans le cadre du projet.

(2) Objectif, Activités et Résultats Attendus de la Composante Soft

1) Objectif de la Composante Soft

L'objectif global de la composante soft est de réaliser une utilisation efficace et durable des patrimoines scolaires de l'EFI de Dakar et ses écoles d'application.

Les sous-composantes de cet objectif global sont les suivantes :

- a) De renforcer les capacités des formateurs et des maîtres d'application pour une bonne utilisation et un entretien et une maintenance efficace et durable patrimoines scolaires (y inclus les équipements d'information), ainsi que pour une bonne application de l'éducation hygiénique à la vie scolaire. Les personnes concernées de l'EFI de Dakar et ses écoles d'application seront formées sur les sujets en fonction de la responsabilité de chacun ;
- b) D'éditer d'un manuel avec la participation et la consultation des personnes concernées de l'EFI de Dakar et ses écoles d'application, et
- c) D'équiper les sortants de l'EFI de Dakar de ce manuel en tant qu'un manuel de

référence. (Le souhait est que ce manuel soit doté à l'EFI de Dakar pour permettre utilisation multiple pour des stagiaires de chaque année) .

2) Activités de la Composante Soft

a.) Sensibilisation

Discuter avec les personnes concernées de l'EFI de Dakar et ses écoles d'application et les sensibiliser sur la nécessité de la gestion et l'entretien des patrimoines scolaires ainsi que l'éducation hygiénique.

b.) Etablissement de l'état de lieu et planification des grandes lignes du manuel

Selon le résultat de l'état de lieu concernant la gestion et l'entretien des patrimoines scolaires de l'EFI de Dakar et ses écoles d'application, analyser la nécessité du type de l'assistance technique, et planifier des grandes lignes d'un manuel par thème.

c.) Formation

Former par thème sur la gestion et l'entretien des patrimoines scolaires ainsi que l'éducation hygiénique des personnes concernées de l'EFI de Dakar et ses écoles d'application selon leur fonctionnement et responsabilité.

d.) Application des connaissances acquises et traitement des questions financières

Appliquer des connaissances acquises de la formation à des activités de chaque établissement (ex. projet d'établissements et projet d'écoles). Il est nécessaire de faire engager le Ministère de l'Education et l'administration locale dans ces activités afin de recevoir une assistance technique et financière. Pour mieux concrétiser cet objectif, l'équipe de la composante soft pourrait organiser avec la collaboration du Ministère de l'Education un forum sur l'appui financier aux tels projets.

e.) Suivi et évaluation

Avec la collaboration du Ministère de l'Education et l'administration locale, l'équipe de la composante soft suivra l'évolution des activités et apportera des appuis si nécessaire. A la fin de la composante soft, le rapport final sera rédigé et présenté au Ministère de l'Education et à l'administration locale avec des recommandations au futur.

3) Résultats attendus de la Composante Soft

Les résultats attendus de la composante soft sont les suivants :

- a) Sur l'initiative de l'EFI de Dakar et ses écoles d'application, les problèmes et solutions concernant la gestion et l'entretien des patrimoines scolaires seront analysées. Le résultat de l'analyse sera concrétisé dans le rapport de l'état de lieu.

- b) Un manuel sera rédigé et une formation sur la gestion et l'entretien des patrimoines scolaires ainsi que l'éducation hygiénique sera menée. (Les populations ciblées sont le directeur, les formateurs et les stagiaires de l'EFI de Dakar, les directeurs, les maîtres d'application, les élèves et les parents d'élèves des écoles d'application.)
- c) Capitalisation des connaissances de la formation à la base du manuel à l'EFI afin de permettre une application aux autres établissements scolaires (ex. des écoles primaires où les sortants de l'EFI de Dakar seront affectés).

(3) Plan d'exécution de la composante soft

1) Les populations ciblées

- a.) Population directement ciblée : Le Directeur et des formateurs de l'EFI de Dakar (environs 20 pers.), les directeurs et des maîtres d'application de ses écoles d'application (environs 50 pers.)
- b.) Population indirectement ciblée : les stagiaires de l'EFI de Dakar (environs 300 pers.), les élèves des écoles d'application (environ 3.840 pers.)

2) Equipe de la composante soft

- a.) Planification, Suivi, Evaluation : Consultant japonais chargé de la composante soft (1 pers.)
- b.) Conseil technique : Consultant japonais, cumulé par le représentant résident (1 pers.)
- c.) ONG nationale : Responsable du projet (1 pers.) ; assistant responsable (1 pers.), animateurs (4 ou 5 pers.), formateur informatique (1 pers.), secrétaire (1 pers.)
- d.) Personnel de la contrepartie sénégalaise : le Ministère de l'Education (le centre, IA, IDEN, (PRF)) (10~15 pers.)、 DCESS (1~2 pers.)、 la mairie de Rufisque, le conseil régional, les collectivités locaux, etc.

3) Sélection de l'organisation responsable de la composante soft

a.) Consultant japonais

Le consultant japonais chargé de la composante soft sera choisi parmi des consultants responsables du projet. Il s'occupe de la réalisation des activités de la composante soft en collaboration avec deux ONGs nationaux. Selon le besoin, il demande un appui technique au consultant japonais – représentant résident. Le consultant japonais chargé de la composante soft fait le suivi par des visites sur le terrain et par contrôle à la distance par téléphone ou par courrier électronique.

b.) ONG nationale

L'équipe de la composante soft sera constituée de deux ONGs nationaux pour compléter la compétence de leur formation : l'une prenant la responsabilité de la formation de l'entretien et de la maintenance en général ainsi que l'éducation hygiénique et l'autre prenant celle de la formation informatique. Pour faciliter l'organigramme de l'équipe et vue la quantité de la formation d'informatique, la deuxième ONG peut envoyer sous forme de contrat un (ou deux) spécialiste(s) informatique(s) à la première ONG et travailler sous la supervision de cette dernière.

(4) Calendrier des Activités de la Composante Soft

Le Consultant japonais (la société japonaise de consultation) signera un contrat avec une ONG (l'ONG principale) après la signature du Contrat de Consultation avec le Ministère de l'Education, et commencera les activités de la composante soft à partir du novembre 2005. L'ONG principale se chargera de la réalisation de la composante soft jusqu'au février 2007 en consultation avec le Ministère de l'Education. Pour mieux s'adapter au calendrier scolaire, les vacances seront mises entre juin et septembre 2006. Par contre, une spécialiste informatique s'engagera à la formation pendant deux mois au moment de l'élaboration d'un manuel et pendant deux mois après l'ouverture de l'EFI en 2007.

Le Consultant japonais chargé de la composante soft rendra visite sur le terrain tous les 3 ou 4 mois. Pendant la durée de ses visites sur le terrain, il s'occupera du suivi des activités de la composante soft, de la coordination et du rapport au Ministère de l'Education ou les autres personnes concernées dans le projet. D'autre part, le consultant japonais gardera contact avec l'équipe de la composante soft sur terrain par communication à la distance. Il aussi se chargera de présenter un rapport trimestriel sur l'évolution et le développement des activités au siège de la JICA au Japon. Le tableau 2-12 montre les responsabilités du consultant japonais au moment de ses visites sur le terrain.

Tableau2-12 Responsabilités du Consultant japonais au Sénégal

1	Vérification de la rédaction d'un manuel
2	Négociation pour des projets d'établissements et d'écoles
3	Vérification du résultat des projets d'établissements et d'écoles, organisation d'un forum sur l'appui financier, préparation de l'évaluation finale
4	Vérification du résultat de la composante soft

**CHAPITRE 3. EVALUATION DU PROJET ET
RECOMMANDATIONS**

CHAPITRE 3. EXAMEN DE LA PERTINENCE DU PROJET

3-1 Effets du Projet

On peut attendre aux effets suivants en réalisant le présent projet.

(1) Effets directs

Situation actuelle et problèmes	Mesures du présent projet (activités faisant l'objet de la coopération)	Ampleur des effets et des améliorations dus au projet
1. Le manque des enseignants titulaires est critique pour faire face à l'augmentation spectaculaire de la scolarisation en général.	Les installations et les équipements pour une école de formation des instituteurs constituée de 9 salles de classe pour 324 élèves seront aménagés.	Le nombre d'enseignants volontaires formés chaque année sera en augmentation d'environ 15% par rapport à l'année 2004.
2. Actuellement, l'EFI de Dakar donne des cours dans des locaux empruntés, appartenant au Bureau de la Fonction Publique et n'est pas pourvue des équipements et des installations en tant que l'école de formation des instituteurs de l'éducation primaire.		Le déséquilibre d'heure entre les pratiques et cours assis du au fait d'utilisation des locaux destinés à des autres fins sera résolu. Ainsi les 384 heures actuelles des cours assis seront augmentées aux 480 heures.
3. En plus du manque des locaux (bibliothèque et salle IT etc.) nécessaires par le point de vue du curriculum ou des équipements (ordinateurs, projecteurs etc.), on doit dire que les installations et équipements existants ne sont pas utilisés efficacement comme on a pu constater le manque de conscience à la maintenance quotidienne des installations existantes chez les enseignants et les élèves.	Par la composante soft, en même temps que d'établir un manuel de la méthode de la gestion et de la maintenance des installations et des équipements et l'intégrer dans la formation des enseignants de l'enseignement primaire, réaliser la formation des enseignants et des élèves de l'école faisant l'objet du projet par les mains du personnel de l'ONG local.	Le manuel de la gestion et de la maintenance sera établi et l'état de la gestion et de la maintenance seront améliorés au niveau de l'école du présent projet par la formation donnée par le personnel de l'ONG.

(2) Effets indirects

Situation actuelle et problèmes	Mesures du présent projet (activités faisant l'objet de la coopération)	Ampleur des effets et des améliorations dus au projet
1. Le taux de redoublement ou de l'abandon reste élevée bien que le taux de la scolarisation soit amélioré avec l'avancement de l'aménagement des bâtiments des écoles primaires.	Les enseignants qualifiés seront affectés aux écoles primaires par l'aménagement des installations et des équipements de l'école de formation des enseignants primaires.	Les taux de redoublement ou de l'abandon seront améliorés par l'affectation des enseignants volontaires qui ont reçus la formation de bonne qualité.
2. Les enseignants sortant de l'EFI ne sont pas capables de participer à la gestion de l'école tel que l'utilisation durable et efficace des installations et des équipements, ni d'effectuer une formation adéquate de la notion de l'hygiène aux écoliers.	Effectuer une composante soft avec objectif d'améliorer la conscience vis-à-vis de la maintenance à travers; l'établissement/distribution/explication du manuel de la gestion et de la maintenance.	Le système ou des activités de la gestion et de la maintenance au niveau de l'EFI de Dakar, des écoles de stage, ou des écoles d'affectation peuvent être améliorés.

3-2 Problèmes à résoudre et propositions

La partie sénégalaise doit aborder les problèmes suivants afin que les établissements scolaires construits dans le cadre du présent projet soient utilisés d'une manière durable et efficace, et entretenus correctement dans le futur.

(1) Affectation adéquate des enseignants.

Il est nécessaire d'affecter rapidement les enseignants pour faire face à l'agrandissement de l'envergure après l'achèvement et la réception des travaux de construction des installations aménagées dans le cadre du présent projet. Le Ministère de l'Education doit prendre des mesures préalables pour affecter le nombre nécessaire d'enseignants ou de prévoir le budget nécessaire pour les salaires de ces enseignants afin de les affecter en temps opportun et efficacement.

(2) Etablissement du système de transmission de la procédure de la gestion et de la maintenance des installations et des équipements par la méthode de la « Cascade ».

L'EFI de Dakar souffre du manque de connaissances ou du manque de conscience de l'importance envers la gestion et la maintenance des installations et des équipements

comme elle occupe des locaux empruntés. Il est souhaité que les enseignants de l'EFI de Dakar accumulent les connaissances relatives à la gestion et de la maintenance, et en même temps, qu'ils forment la conscience de la gestion et de la maintenance des installations et des équipements scolaires chez les élèves afin que ces derniers transmettent la conscience et le savoir-faire jusqu'aux écoles de future affectation, par la réalisation de la composante soft du présent projet.

(3) Etablissement de la méthode de la gestion des équipements informatiques.

Les équipements informatiques tels que l'ordinateur personnel sont les matériels relativement difficiles à entretenir comme il s'agit des appareils de haute précision. En outre, l'accourcissement de la durée de vie qui n'est pas du à la vétusté, est clairement observé tant au niveau matériel et au logiciel par le fait que les nouveautés dont la spécification est bien supérieure sortent presque tous les ans. Par conséquent, en même temps qu'améliorer la fréquence d'utilisation de ces équipements, il faut prendre des soins suffisants relatifs au coût de récurrence et à la méthode d'introduction de nouveaux équipements mis à jour afin d'établir un système de gestion qui ne dépend pas de la subvention financière du Ministère de l'éducation. Il est souhaité que la gestion et la maintenance des équipements informatiques soient réalisés en temps opportun et que la mise à jour de l'équipement et du logiciel soient réalisés d'une manière durable en établissant la méthode de la gestion et de la maintenance propre à l'EFI de Dakar tout en utilisant l'appui relatif à la gestion et à la maintenance des équipements informatiques inclus dans la composante soft.

ANNEXES

ANNEXE-1 Membres de la mission

(1) Mission pour l'étude du concept de base (du 29 janvier au 20 février)

Nom	Charge/fonction	Appartenance
M. HOSHINO Akihiko	Chef de mission	Directeur de l'équipe chargée de l'éducation, groupe No. 1, Département de l'Etude des Projets de la Coopération financière non-remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Mme. TAKAZAWA Akiko	Coopération technique	Expert junior, équipe Afrique centrale et de l'ouest, département Afrique, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M. FUKUDA Hajime	Coordinateur du Projet	Equipe chargée de l'éducation, groupe No. 1, Département de l'Etude des Projets de la Coopération financière non-remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M. NOMURA Shinsuke	Chef du Consultant / Planificateur de construction / du projet d'Education	Président Directeur Général Sekkei Keikaku, Inc.
M. CHISHINA Tomihide	Planificateur des installations et des équipement / estimateur du coût	Administrateur général / architecte Sekkei Keikaku, Inc.
M. SASAKI Shiro	Planificateur des materials et d'approvisionnement	Directeur architectural/ architecte Sekkei Keikaku, Inc.
M. NEY Laurent	Planificateur structurel	Ingénieur structurel Sekkei Keikaku, Inc.
Mme. KANAZAWA Yukiko	Environnement naturel	architectrice Sekkei Keikaku, Inc.
Mme. MATSUMOTO Yoshiko	Interprète / Planificatrice du projet participatif des habitants	Chercheuse Sekkei Keikaku, Inc.

(2) Mission pour l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base (du 29 mai au 6 juin)

Nom	Charge/Fonction	Appartenance
M. KONISHI Kiyofumi	Chef de mission	Représentant Résient , Bureau de la JICA au Sénégal, JICA
M. NOMURA Shinsuke	Chef du Consultant / Planificateur de construction / du projet d'Education	Président Directeur Général Sekkei Keikaku, Inc.
M. CHISHINA Tomihide	Planificateur des installations et des équipement / estimateur du coût	Administrateur général / architecte Sekkei Keikaku, Inc.
Mme. MATSUMOTO Yoshiko	Interprète / Planificatrice du projet participatif des habitants	Chercheuse Sekkei Keikaku, Inc.

(1) Calendrier de l'étude du concept de bas (suite)

N°	Date	① HOSHINO Akehiko (Chef de mission/JICA)	② FUKUDA Hajime (Planification et Gestion/JICA)	③ TAKAZAWA Akiko (Coopération technique/JICA)	④ NOMURA Shinsuke (Chef du Consultant, chargé de Planification et Education)	⑤ CHISHINA Tomihide (chargé de Conception construction/ Estimation des coûts, Consultant)	⑥ SASAKI Shiro (chargé de Conception des équipements/Plan d'approvisionnement, Consultant)	⑦ Roland Ney (chargé de Vérification technique, Consultant)	⑧ KAWAZAWA Yukiko (chargé de l'étude Environnementaire, Consultante)	⑨ MATSUMOTO Yoshiko (Interprète/chargé de Planification de la Composante soft, Consultante)
19	16 fév. Mer	/								
20	17 fév. Jeu									
21	18 fév. Ven	Réunion aux Ministères de l'Economie et des Finances/MEF/DCSS		Rapport après du MEN		Rapport aux DPRE/JICA/Ambassade du Japon. Départ de Dakar		Idem que ④		Reunion aux Ministères des Finances et Economies/MEF/DCSS: négociation avec ONGs candidates —Paris —Tokyo
22	19 fév. Sam	Enquête après des magasins informatiques: réunion relative à la composante soft		Enquête sur des entreprises/usines		Enquête sur des sociétés d'équipements		Etude sur le terrain (indication des points d'étude du sol)/enquête sur les matériaux de construction		Etude sur le terrain/réunion avec SONATEL
23	20 fév. Dim	Planification des plans de construction et réunion conjointe sur ces plans auprès du MEN		Enquête sur des entreprises/usines		Enquête sur des sociétés d'équipements		Etude sur bureaux d'étude et entrées de construction: réunion conjointe sur des plans de construction et équipement		Reunion conjointe sur des plans de construction et équipement

DPRE = Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
 PRF = Poles Régionaux de Formation
 DEE = Direction de l'Enseignement Élémentaire
 EFI = Ecole de Formation des Instituteurs
 Afd = Agence Française de Développement
 CIDA = Canadian International Development Agency
 MEN = Ministère de l'Education Nationale

(2) Calendrier de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base

No	date	① Chef du Consultant, Planification et Analyse éducative	② Chef du Consultant, Planification et Analyse éducative	③ Conception construction/Estimation des coûts, Consultant	④ Interprète/Planification de la composante soft	
1	le 28 mai Sam	NOMURA Shinsuke AF271 : Départ de Narita 11:10. Arrivée à Paris 16:35		CHISHINA Tomihide AF218 : Départ de Paris 16:30. Arrivée à Dakar 20:15	MATSUMOTO Yoshiko	
2	le 29 mai Dim	Visite de courtoisie au bureau JICA/Visite de courtoisie et réunion avec *DPRE/Ministère de l'Economie et des Finances				
3	le 30 mai Lun	Visite de courtoisie à *IDEN Rufisque 1/Visite de terrain				
4	le 31 mai Mar	Réunion avec EFI de Dakar et ses Ecoles		Etude technique	Accompagner ①	
5	le 1er juin Mer	Réunion conjointe relative à la composante soft auprès du DPPE		Etude technique	Accompagner ①	
6	le 2 juin Jeu	Discussion sur les Procès-verbaux		Etude technique	Accompagner ①	
7	le 3 juin Ven	Discussion sur et signature des PVs: Rapport au bureau JICA/Ambassade du Japon		Etude complémentaire/ AF219 : Départ de Dakar 23:00		
8	le 4 juin Sam	Arrivée à Paris 07:25		AF220: Départs de Paris 13:45	Arrivée à Paris	
9	le 5 juin Dim	/				
10	le 6 juin Lun	Arrivée à Narita 13:55 Arrivée à Narita 07:50				

DPRE = Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
 IDEN = Inspection Départementale de l'Education Nationale

ANNEXE-3 Liste des personnes rencontrées au Sénégal

La partie sénégalaise

Ministère de l'Economie et des Finances

M. Ibrahima Sar	Directeur du Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Budget
M. Massar WAGUE	Directeur de la Coopération Economique et Financière
Mme Ndeye Maye DIOUF	Représentant, Chargé de Programme Direction de la Coopération Economique et Financière
M. Aiop Papa MADIOP	Chargé du suivi et du budget
Mme Dioh Aucivatp BA	Chargée du suivi et du budget

Ministère de l'Education

M. Moustapha SOURANG	Ministre de l'Education
M. Adama Aidara	Secrétaire Général

DPRE/MEN

M. Mbaye Ndoumbé GUEY	Directeur, Chargé de la Planification
M. Papa Momar SENE	Chef du Bureau de la Carte Scolaire
Mme Sokhna THIAM DIOUF	Chef du Bureau Suivi et Evaluation
M. Seynabou Sarr DIENG	Bureau Partenariat

DAGE/MEN

M. Abdoulayé BADJI	Agent
--------------------	-------

DEE/MEN

M. Mohamadou Aly SALL	Directeur
M. Abdourahim GAYE	Coordinateur CNFIC

CIME/DEE/MEN

M. Issakha Gueye	Inspecteur de l'Education, Chef de la Div. des Manuels et Matériels
M. Abe Diop	Professeur de Science Naturelle, et de Mathématiques, Chef du Bureau Gestion et Disponibilité des Manuels

DRH/MEN

M. Mafakha TOURE	Directeur
M. Ibrahima Habbie TOURI	Agent
M. Saïb DIOP	Chef Bureau Contrôle et Prévision
M. Aliou SARR	Agent
M. Thioune MADOGAL	Assistant Bureau Formation
M. Chaus Eddine KAMARA	Agent
M. Mor NDIAYE	Agent

DPVE/MEN

M. Yaya DIATTA	Directeur
M. El Hadji Mactar SOW	Directeur Adjoint

Ministère délégué chargé de la question pédagogique

M. Gora BASAL	Directeur de Cabinet
M. Talla NDIAYE	Attaché de Cabinet
M. Abou MBOW	Conseiller Technique N°1
M. Aboubakry BA	Conseiller Technique N°2
M. Saliou NDIONGUE	Conseiller Technique, Chargé des questions culturelles

M. Elimane SARR Conseiller Technique
M. Gnilane DIALLO CM
M. Matar THIAM Conseiller Communication

PRF Dakar

M. Samba Diary NDIAYE Conseiller Pédagogique/Histoire Géographie (Secondaire)
M. Birame FAYE Conseiller Pédagogique/Mathématique (Secondaire)
M. Mamadou Tamsir THIAM CPI/Anglais (secondaire)
M. Ngor NGOM CPI/Français (secondaire)
M. Mouhamadou C. WADE CPI/Mathématique (secondaire)

IA Dakar

M. Cheikh NDIAYE Inspecteur d'Académie

IDEN Rufisque

M. Seydou FAYE Inspecteur

EFI Dakar

M. Dathé CISSE Directeur
M. Amadou NIANG Formateur
M. Malick Coumba GUEYE Directeur des Etudes
M. Moctar NDIAYE Surveillant/Audio visual
M. El Hadji SECK Formateur

EFI Thiès

M. Serigne Malick FALL Directeur
Mme Sophie MBAYE Serveillante Générale, Institutrice, Science, Histoire, Géographie
M. Abdoul Aziz Aidara DIA Instituteur, Salle informatique, Psychologie, Matériel Didactique
M. Youssoupha DIAGNE Instituteur, Cours de l'étude du milieu

EFI Kaolack

M. Papa Madiop FALL Directeur
M. Bruno BADJI Surveillant Général
M. Hamath SOW LY Intendant

ECOLE ELEMENTAIRE NORD FOIRE (consuuite par le Gouvernement du Japon)

M. Ibrahima COULIBALY Instituteur

ECOLE ELEMENTAIRE GOUYE MOURIDES (à Rufisque)

M. Sidy MBAYE Directeur
M. Dib FAYE Directeur
M. Ousmane MBAYE Adjoint de la Mairie

LYCEE BLAISE DIAGNE (à Rufisque)

M. Diagne MOUSTAPHA Proviseur, Administrateur d'établissement
M. Daouda THIAM Professeur d'anglais, Coordinatuer informatique

ECOLE ELEMENTAIRE SERIGNE AMADOU ALY MBAYE (IDEN Dakar/MADINA)

M. Cheikh SYLLA Directeur,
Expérimenteur(NTIC:New Technology of Information and Communic
M. Ababacar SY DIOP Instituteur, NTIC
M. Birama TOURE Instituteur, NTIC

ECOLE ELEMENTAIRE FAFAI NIAO FAYE 1 (Ecole d'application de EFI Dakar)

Mme Ndiye Khady Cisse NDI. Directrice

M. Aboulaye SANKHARI Maître d'application

M. Samba Ameth DIOP Maître d'application

M. Alioune SAMB Maître d'application

Ministère du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction**DCESS**

M. Moussa SOW Chef Division

M. Assane Tham Chef de la Division de l'Équipement

M. Alhaname NDIAYE Chef du B.E

Direction de Météorology

M. Alanaw Lion KANE Représentant, Chargé de Meteorology

Sapeur Pompier, Dakar

M. Fall CHEIKH Adjoint Chef du division de la Prevention GNSP

M. Col Cisse MAMADOU Chef du division, Prevention Fire department

Direction Urbanisme, Dakar

M. MARIC Thiao Technicien

Direction Urbanisme, Rufisque

M. MBAYE Dieng Chef du service du l'urbanisme

Sénélec Rufisque

M. Macoumba Beye Chef du Groupe-Accueil

SDE Rufisque

M. OUMAR Sall Responsable Technique

Bailleurs de fonds**Agence Française de Développement (AFD)**

M. Lionel CAFFERINI Chargé de l'éducation, de la santé, de la direction des écoles

Coopération Française

M. Gilles AMAT Conseiller Culturel, chargé de l'Education

M. Yannick EZEQUEL Attaché de Coopération Educative

Coopération Canadienne

Mme Louise MINVILLE Première secrétaire

M. Ibrahima DIOME Spécialiste en Education

UNOPS: United Nations Office for Project Services

M. Doudou Mbye Directeur Régional, Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du C
Immeuble Ousseynou Thiam Guéye

AGETIPE: Agence d'Execution des Travaux d'Interet Public pour l'Emploi

M. Doudou Seck Chef de projets

NGO

World Links

M. Samba GUISSÉ Regional Coordinator
M. Assane LO Professeur SUT Lycee Kennedy

Aid et Action

M. Babacar BA Conseiller en Génie Civil

Enda Tiers Monde - Ecopop

M. Bachir KANOUTE Coodinateur
M. Cheikh Tnohqne SARR Chargé de Programme
M. Birama NDIAYE Chargé de Projet

La Partie Japonaise

Ambassade du Japon

M. Shinya IWATA Premier Secrétaire
M. Kurato SHIRAISHI Deuxième Secrétaire

JICA Sénégal

M. Kiyofumi KONISHI Représentant Résident
M. Ryuichi KATO Représentant
M. Hiromichi MORISHITA Adjoint au représentant résident, chargé de l'éducation
M. Hideki WATANABE Chargé de la gestion des projets
M. Masakazu FUKUWAKA Conseiller en génie civil

Volontaires Japonais (JOCV)

Mlle Yukari NAGATA Education environnementale, Fatique
Mlle Chie MIYOSHI Enseignante, Fatique
M. Katsuhiro FUJITA Enseignante, Kaolack